



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,**

**Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4<sup>ème</sup>  
délibération

AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON-SAINT-INNOCENT  
CHANAZ  
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Julie NOVELLI  
Jean-Marc DRIVET  
Nicolas MERCAT  
Edouard SIMONIAN  
Jean-Claude CROZE  
Yves HUSSON  
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard  
DILLENCHNEIDER

CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY

Claude SAVIGNAC  
Danièle BEAUX-SPEYSER  
Nicolas JACQUIER  
Jean-François BRAISSAND  
Florian MAITRE  
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9<sup>ème</sup>  
délibération

MOTZ  
MOUXY  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC  
Laurent FILIPPI  
Jacques CURTILLET  
Bruno CROUZEVALLE  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine  
HUYNH

SAINT OURS  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Louis ALLARD  
Brigitte TOUGNE-PICAZO  
Jean-Claude LOISEAU  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

**Autres présents non votants :**

Régis DORMOY  
Patrice BLANCHOZ  
Olivier BERLIOUX  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE  
Pôle Aménagement CGLE  
Directeur de cabinet  
Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2022

Exécutoire le : 07 AVR. 2022

Affichée le : 07 AVR. 2022

Visée le : 07 AVR. 2022

### MARCHÉS PUBLICS

#### **Groupement de commande entre le SDES et Grand Lac pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées et l'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs – Rue Joseph Michaud**

Monsieur le Président fait part du projet de mise en séparatif du réseau d'eaux usées et d'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs, Rue Joseph Michaud.

La commune ayant entrepris un projet de réaménagement de ce secteur, le SDES et Grand Lac se coordonnent afin d'optimiser l'opération. La commune d'Entrelacs interviendra dans un second temps pour l'aménagement de surface.

Monsieur le Président propose donc qu'un groupement de commande soit constitué entre Grand Lac et le SDES pour les missions nécessaires à la réalisation de l'opération en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, et relevant de la compétence de chacun des membres du groupement.

Grand Lac est désigné coordonnateur de ce groupement.

Le projet de convention est joint à la présente délibération. Le détail des travaux projetés est le suivant:

OBJET	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT € HT
Mise en séparatif du réseau d'eau usées	Grand Lac	258 000 € HT
Reprise des branchements d'eaux usées	Grand Lac	58 000 € HT
Renouvellement de la conduite d'eau potable	Grand Lac	102 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>Grand Lac</b>	<b>418 000 € HT</b>
Enfouissement des réseaux secs	SDES	107 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>SDES</b>	<b>107 000 € HT</b>

Les crédits Grand Lac sont respectivement ouverts sur le budget 2022: Eau Potable : opération 25-19 / Eaux usées : opération 234.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le projet de groupement de commande ci-dessus présenté,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 28
- Présents et représentés : 30
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marchés publics - Groupement de commande entre le SDES et Grand Lac pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées et l'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs - Rue Joseph Michaud

---

**Date de transmission de l'acte :** 07/04/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/04/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4125 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220405-d4125-DE

---

**Date de décision :** 05/04/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.1. Délibérations  
1.4.1.3. Autres

